



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°13_CC_2025_CCDS

PROJET DE CENTRE D'HEBERGEMENT POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Séance du 25 février 2025

Date de convocation : 18 février 2025 – 2^{ème} convocation

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Françoise FREDOC, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Frédéric LLADERES, Martine PAPAIX, Lauric SOPHIE, Céline ZULEMARO

Absent excusé ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE à François RINGUET

Absents excusés :

Véronique JACARIA, Gaëtan STANISLAS, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Patrick COSSET, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Frédéric LLADERES**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation

« La présente délibération a pour objet la présentation du projet de centre d'hébergement pour les femmes victimes de violences sur le territoire des Savanes, initié par le Centre Intercommunal de l'Action Sociale des Savanes (CIASS).

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose des accompagnements sociaux et un service d'aide et d'accompagnement à domicile sur le Bassin des Savanes, plus précisément les communes de : Kourou, Sinnamary, Iracoubo et St Elie.

Nous avons pu constater lors de nos interventions, que de nombreuses femmes sont victimes de violences (familiales, conjugales) et se retrouvent isolées, exclues, sans soutien ni accompagnement. Certaines expliquent préférer être victime de violences et ne pas les dénoncer plutôt que de se retrouver sans abri ou sans accompagnement.

Au-delà de ce constat, des partenaires tels que la Croix Rouge mais aussi des élus, nous ont alerté sur des situations afin d'accompagner une femme victime (pouvant être accompagnée de ses enfants ou enceinte) pour s'extraire de son environnement violent.

Seulement, les moyens sont limités sur le Bassin des Savanes car seule l'association AKATIJ dispose de 6 lits d'urgence à Kourou pour les femmes victimes de violences conjugales ce qui est insuffisant. Au-delà, du manque de place, il est mis en avant le manque de formation des professionnels.

Dans la continuité du parcours de la femme victime, on relève une autre problématique qui repose sur le manque d'accompagnement et de reconstruction de la femme victime de violences. Même si des associations œuvrent en ce sens, la majorité sont centralisées à Cayenne et sa périphérie et dans l'Ouest. Pour cette raison, il est proposé de créer un centre d'Hébergement d'Urgence pour les femmes victimes de violence et identifier un parcours médico-social favorisant la reconstruction de la femme.

Par délibération n°16_CA_2024, le CIASS bénéficie du transfert de gestion du terrain communal, Sis rue du Surinam, afin de rénover les bâtiments existants et réaliser un Centre d'hébergement pour les Femmes Victimes de Violences. (Délibération de la Mairie de Kourou N° 39_2024)

Afin d'entreprendre les différents travaux nécessaires à la rénovation et extension des bâtiments existants, une répartition a été établie entre les dépenses et recettes inhérentes.

Le plan de financement proposé est estimé à 1 700 000€ :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	POURCENTAGE
- Travaux de rénovation/ Extension	1 200 000 €	- CCDS	300 000 €	17,65 %
- Etudes	120 000 €	- CAF	400 000 €	23,53 %
- FRAIS ANNEXES (diagnostics, sécurisation du terrain)	80 000 €	- FEDER CTG	1 000 000 €	58,82 %
- Equipement des locaux	300 000 €			
TOTAL	1 700 000 €	TOTAL	1 700 000 €	100%

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

PRENDRE acte du rapport de Monsieur le Président ;

APPROUVER le projet d'un centre d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences à Kourou ;

APPROUVER le plan de financement du projet de centre d'hébergement au profit des femmes victimes de violences comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	POURCENTAGE
- Travaux de rénovation/ Extension	1 200 000 €	- CCDS	300 000 €	17,65 %
- Etudes	120 000 €	- CAF	400 000 €	23,53 %
- FRAIS ANNEXES (diagnostics, sécurisation du terrain)	80 000 €	- FEDER CTG	1 000 000 €	58,82 %
- Equipement des locaux	300 000 €			
TOTAL	1 700 000 €	TOTAL	1 700 000 €	100%

INSCRIRE les crédits au budget 2025 ;

AUTORISER le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes par délibération n° 49_CC_2021_CCDS ;

Vu l'installation du Conseil d'Administration en date du 28 Février 2022,

Vu la délibération n° 39-2024 Mairie de Kourou portant transfert de gestion du terrain communal ;

Vu la délibération N°16-CA-2024 du CIASS portant validation du projet du centre d'hébergement pour les femmes victimes de violences ;

Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE le projet d'un centre d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences à Kourou.

ARTICLE 3 : APPROUVE le plan de financement du projet de centre d'hébergement au profit des femmes victimes de violences comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	POURCENTAGE
- Travaux de rénovation/ Extension	1 200 000 €	- CCDS	300 000 €	17,65 %
- Etudes	120 000 €	- CAF	400 000 €	23,53 %
- FRAIS ANNEXES (diagnostics, sécurisation du terrain)	80 000 €	- FEDER CTG	1 000 000 €	58,82 %
- Equipement des locaux	300 000 €			
TOTAL	1 700 000 €	TOTAL	1 700 000 €	100%

ARTICLE 4 : INSCRIT les crédits au budget 2025.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 février 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



FRANÇOIS RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250303-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-03-2025

Publication le : 03-03-2025